

longueur, qui étoit proportionnée à celle du Man-
teau, chacune selon son rang, c'est-à-dire, d'un
tiers moins longue: les manches avoient 5. pou-
ces de haut, dentelées & bordées de petits gris,
avec des franges d'or ou d'argent: les Bonnets des
Couronnes étoient de velours cramoisi retroussés
d'hermine, avec un bouton & une houe d'or ou
d'argent sur le sommet, conformes aux franges des
manches: la Jupe étoit de drap d'argent, ou de
quelque autre étoffe blanche, chamarrée ou bro-
dée, suivant le goût de chacune: les Manteaux
pendans par derrière, étoient attachés sur chaque
épaule avec des cordons d'or ou d'argent confor-
mes aux franges, & des houpes pendantes de cha-
que côté jusqu'au milieu du corps: les casaquins
étoient ouverts par-devant, pour laisser paroître
les Jupes. Les Pairs qui étoient Chevaliers de la
Farretiere, du *Chardon*, & du *Bain*, portoient le
Collier de leur Ordre.

Le Duc de Grafton, Lord Chambellan de la
Maison du Roi.

Les deux Rois d'Armes Provinciaux, & *Olster*,
Roi d'Armes d'*Irlande*, revêtus de leurs Cottes
d'Armes, Colliers & Symboles, avec leurs Cou-
ronnes à la main.

Le Lord Trevor, Garde du Sceau Privé. Le
Duc de Devon, Lord Président du Conseil.

L'Archevêque d'*Yorch*; le Lord King, Grand
Chancelier, portant la Bourse, marque de sa Di-
gnité. L'Archevêque de *Cantorbery*.

Deux representans des Ducs d'*Aquitaine* & de
Normandie, en Manteaux de velours cramoisi, rayé
de taffetas blanc, avec les paremens de menu vair,
tacheté d'hermines, tous deux tenans leurs Bon-
nets de drap d'or, doublé & relevé d'hermine.

Le Vicechambellan de la Reine. Deux Huissiers
de